



Annual General Meeting

**Wednesday, February 12th, 2014,
at 12:00 pm
in the Cadieux Auditorium
125 Sussex Drive, Ottawa.**

Assemblée générale annuelle

**Le mercredi 12 février 2014,
à 12 h
Auditorium Cadieux,
125, promenade Sussex, Ottawa.**

MINUTES

02/12/2014

PROCÈS-VERBAL

Gordon McAllister, Président, préside l'Assemblée Générale Annuelle.

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle.

L'assemblée est déclarée ouverte à 12 h 18. Gordon McAllister, Président, préside l'assemblée.

2. Présentation des Membres Exécutifs

Les membres exécutifs présents sont les suivants:

Gordon McAllister, Président
Stéphane Allard, 1^{er} Vice-Président
Helen Miller, 3^e Vice-Président
Chantal Di Franco, Trésorière
Jean Lalonde, Agent de santé et de sécurité
Archie Campbell, Délégué syndical en chef
Christine Comtois, Agent des droits humains

Regrettés:

Kinga Nogrady, 2^e Vice-Présidente et Secrétaire par intérim

Présentation des invités

Les représentants SEN présents à l'assemblée sont les suivants:

Doug Marshall, Président SEN
Karl Lafrenière, Vice-Président régional adjoint, hors Canada
Joanne Castonguay, Bureau régional de l'AFPC, Gatineau
Rose Touhey, Vice-Présidente adjointe, hors Canada

Le comité n'est pas présenté à l'assemblée et une plainte verbale est reçue par les membres.

3. Adoption de l'ordre du jour proposé.

Gordon révisé l'ordre du jour proposé. Il est proposé qu'une modification soit apportée pour que les élections soient tenues avant la présentation du budget.

Ahmed Suleman propose que l'ordre du jour révisé soit adopté.

Peggy Coupland seconde la motion.

Tous sont en faveur et l'ordre du jour est adopté à 12 h 20.

4. Allocution par Doug Marshall, Président SEN

Doug Marshall s'adresse aux membres à propos du projet de loi C-4, qui arrache les droits démocratiques des employés et employées du secteur public fédéral en plus de miner les mesures de protection en place en santé et sécurité prévues par le Code canadien du travail couvrant les travailleurs sous juridiction fédérale.

Il y a deux questions en provenance du parquet; une concernant l'effet du projet de loi C-4 sur la santé et la sécurité et l'autre sur l'effet que le projet de loi aura sur la prise de congé.

5. Élection du Conseil Exécutif

Le Président présente les invités et indique que Karl Lafrenière préside les élections. Stéphane Allard précise que Helen Miller / 3^e Vice-Présidente quitte / démissionne, laissant ainsi un autre poste à combler par vote.

Karl Lafrenière reprend la Présidence à 12 h 36. Il passe en revue les règles pour les élections.

Les positions pour lesquelles voter sont les suivantes:

Président

2^e Vice-Président

3^e Vice-Président

Secrétaire

Agent de santé et de sécurité

Karl dénote qu'une nomination a été soumise pour Gordon McAllister comme *Président*.

Karl demande s'il y a d'autres nominations. Il n'y a aucune réponse.

Une deuxième demande de nomination est présentée sans réponse.

Une troisième demande de nomination est présentée sans réponse.

Gordon McAllister est accepté et acclamé comme Président à 12 h 39.

Karl dénote qu'aucune nomination n'a été soumise pour le poste de 2^e *Vice-Président*.

Karl demande s'il y a des nominations.

Behiye Cinkilic est nommée par Peggy Coupland et Christine Comtois.

Gloria Castro est nommée par Julie Pineau et Archie Campbell.

Pierre Lamy est nommé par George Heissler et Jean-Louis Giroux.

Chacun des candidats se voit accorder 3 minutes pour s'adresser aux membres. Il est offert aux candidats de faire appel à un scrutateur, mais ceux-ci refusent; les votes sont donc comptabilisés par Joanne Castonguay et Doug Marshall à 12 h 50.

Pendant que les scrutins sont comptabilisés, Gordon s'adresse aux membres pour leur mentionner qu'il participe au sous-comité des RH en tant qu'employé et non en tant que représentant syndical. Il précise que Daniel Jean, pendant son passage à Héritage Canada, a parlé à chacun des employés de chaque département au sujet du réaménagement des effectifs.

Il mentionne qu'il s'agit d'une approche différente que celle prévalue par le ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement. Il mentionne également qu'aucune réduction d'effectif n'a été planifiée ou envisagée.

Karl reprend la Présidence de l'assemblée à 12 h 55 avec les résultats du vote pour le poste de 2^e Vice-Président:

Il y a 4 bulletins nuls.
Behiye Cinkilic reçoit 15 votes.
Gloria Castro reçoit 19 votes.
Pierre Lamy reçoit 24 votes.

Doug Marshall intervient à 12 h 57 pour annoncer qu'un second tour de scrutin est nécessaire pour le poste de 2^e Vice-Président. Comme le stipulent les statuts du SEN, un représentant doit gagner avec une majorité de votes. Donc, un deuxième tour de scrutin a lieu entre les 2 candidats ayant obtenu le plus de votes, étant Gloria Castro et Pierre Lamy.

Le vote a lieu et est comptabilisé par Joanne Castonguay, Rose Touhey et Doug Marshall.

Gordon prend la Présidence de l'assemblée à 13 h 01. Gloria Castro pose une question à propos du budget et Gordon recommande que le dossier du budget soit plutôt abordé dans la partie B de l'AGA.

Karl Lafrenière quitte la Présidence de l'assemblée à 13 h 04 en annonçant les résultats du vote pour le poste de 2^e Vice-Président (2^e tour de scrutin).

Il n'y a aucun bulletin nul.
Gloria Castro reçoit 16 votes.
Pierre Lamy reçoit 39 votes.

Pierre Lamy est accepté et acclamé comme 2^e Vice-Président à 13 h 05.

Karl dénote qu'aucune nomination n'a été soumise pour le poste de 3^e Vice-Président à 12 h 56.

Karl demande s'il y a des nominations.

Behiye Cinkilic est nommée par Peggy Coupland et Helen Miller.
Gloria Castro est nommée par Archie Campbell et Julie Pineau.
Harold Thériault est nommé par Stéphane Allard et Danielle Sarra-Bournet.

Chacun des candidats s'adresse aux membres pendant 3 minutes.

Gordon s'adresse aux membres à 13 h 15, présentant Stéphane Allard, qui est suivi par Archie Campbell à 13 h 20.

Karl Lafrenière quitte la Présidence de l'assemblée à 13 h 21 pour annoncer les résultats du vote pour le poste de 3^e Vice-Président:

Gloria Castro reçoit 12 votes.

Behiye Cinkilic reçoit 14 votes.
Harold Thériault reçoit 22 votes.

Un deuxième tour de scrutin est nécessaire pour départager Behiye Cinkilic et Harold Thériault puisqu'aucun candidat n'a obtenu une majorité de votes. Archie Campbell s'adresse continuellement aux membres pendant le vote; Christine Comtois aussi s'adresse aux participants.

Karl Lafrenière quitte la Présidence de l'assemblée à 13 h 25 pour annoncer les résultats du vote pour le poste de 3^e Vice-Président:
Behiye Cinkilic reçoit 19 votes.
Harold Thériault reçoit 23 votes.

Harold Thériault est accepté et acclamé comme 3^e Vice-Président à 13 h 26.

Karl Lafrenière demande s'il y a des nominations pour le poste de Secrétaire.
Kinga Nogrady est nommée par Gordon McAllister et Jean Lalonde.
Behiye Cinkilic est nommée par Peggy Coupland et Christine Comtois

Chaque candidat se voit accorder 3 minutes pour s'adresser aux membres. Gordon McAllister parle au nom de Kinga Nogrady.

Les bulletins sont comptabilisés et Karl Lafrenière annonce les résultats du vote pour le poste de Secrétaire à 13 h 33.
Behiye Cinkilic reçoit 8 votes.
Kinga Nogrady reçoit 18 votes.

Kinga Nogrady est acceptée et acclamée comme Secrétaire à 13 h 34.

Karl dénote qu'une nomination a été soumise pour la position d'Agent de santé et de sécurité.
Jean Lalonde a été nommé par Christine Comtois et Gordon McAllister.

Karl demande s'il y a d'autres nominations. Il n'y a pas de réponse.
Une deuxième demande de nomination est mise de l'avant sans réponse.
Une troisième demande de nomination est mise de l'avant sans réponse.

Jean Lalonde est accepté et acclamé comme Agent de santé et de sécurité à 13 h 35.

Karl demande qu'une motion pour détruire les scrutins soit déposée. Gloria Castro propose que les scrutins soient détruits et Gordon McAllister seconde la motion. Les scrutins sont détruits à 13 h 36.

6. Ajournement

Christine Comtois propose que l'assemblée soit ajournée.
L'assemblée est ajournée à 13 h 36.
L'Assermentation des Membres Exécutifs du Local nouvellement élu se déroule à 13 h 37.

Procès-verbal produit par : Jean Lalonde, Agent de santé et de sécurité